



Divorce et vente de bien immobilier

Par **Kriss1951**, le **23/08/2009** à **12:43**

Bonjour,
A la suite de mon divorce, j'ai été obligé de vendre mon bien immobilier (m'appartenant en totalité) mais grévé d'un crédit, dont mon époux avait pris en charge les mensualités.
La banque ma demandée de solder par anticipaton, le dit crédit, remboursement effectué par le biais de la vente du bien.
Ma question est de savoir, si je peux reclamer à mon ex époux, le montant de ce remboursement, et si oui, quel est le délai, pour intenter cette action, à compter du jugement.
Merci par avance de votre réponse,
Cordialement
V.P.